

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 23 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°11

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Denain (Nord).

Du 24 juin 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Denain (Nord).

Du 24 juin 2010

NOR D E F G 1 0 5 1 3 0 4 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°30 du 23 juillet 2010, texte 11.

Art. 1er. La brigade territoriale de Denain (Nord) est dissoute à compter du 1^{er} août 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Condé-sur-l'Escaut (Nord) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Condé-sur-l'Escaut exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Condé-sur-l'Escaut	Anzin	Anzin
	Aulnoy-lez-Valenciennes	Abscon
	Beuvrages	Aubry-du-Hainaut
	Bruay-sur-l'Escaut	Aulnoy-lez-Valenciennes
	Condé-sur-l'Escaut	Bellaing
	Crespin	Beuvrages
	Escautpont	Bruay-sur-l'Escaut
	Fresnes-sur-Escaut	Condé-sur-l'Escaut
	Marly	Crespin
	Odomez	Denain
	Onnaing	Douchy-les-Mines
	Quarouble	Escaudain
	Quiévrechain	Escautpont
	Saint-Aybert	Fresnes-sur-Escaut
	Saint-Saulve	Hasnon
	Saultain	Haulchin
	Thivencelle	Haveluy
	Valenciennes	Hélesmes
	Vicq	Hérin
	Vieux-Condé	La Sentinelle
		Lourches
		Maing
		Marly
		Neuville-sur-Escaut
		Odomez
		Oisy
		Onnaing
		Petite-Forêt
		Prouvy
		Quarouble
		Quiévrechain
		Raismes
		Roelx
		Rouvignies
		Saint-Aybert
		Saint-Saulve
		Saultain
		Thiant
		Thivencelle
		Trith-Saint-Léger
		Valenciennes
		Vicq
		Vieux-Condé

		Waller
		Wavrechain-sous-Denain
Denain	Abcon	Dissolution
	Aubry-du-Hainaut	
	Bellaing	
	Denain	
	Douchy-les-Mines	
	Escaudain	
	Hasnon	
	Haulchin	
	Haveluy	
	Hélesmes	
	Hérin	
	La Sentinelle	
	Lourches	
	Maing	
	Neuville-sur-Escaut	
	Oisy	
	Petite-Forêt	
	Prouvy	
	Raismes	
	Roelx	
	Rouvignies	
	Thiant	
	Trith-Saint-Léger	
	Waller	
	Wavrechain-sous-Denain	